



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Unité départementale  
Rouen-Dieppe**

Rouen, le 24 novembre 2025

**La directrice régionale**

**à**

**Nos réf.** : UDRD-2025-11-T-662

**Affaire suivie par** : Vanessa VERGES

udrd.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Tél.** : 02 32 91 97 60

**MATISSE FRANCE**

25, quai Panhard et Levassor  
75 013 Paris

**Objet** : Changement d'exploitant - Parc Eolien des Longs Champs à FLOCQUES

Madame, Monsieur,

Par courriel du 21 novembre 2025, et en réponse à mon courrier du 15 septembre 2025, vous m'avez transmis l'acte de cautionnement n°08302-0022912MAD modifié en date du 3 novembre 2025 pour le parc éolien des Longs Champs à Flocques.

Aussi, par la présente, je vous informe que je prends acte de la poursuite des activités de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent par votre entité et de la constitution des garanties financières pour la remise en état du site après exploitation auprès de la Société Générale.

Les installations peuvent donc continuer à fonctionner selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par subdélégation,  
La responsable de l'équipe territoriale de  
l'unité départementale Rouen-Dieppe

Nadia ABIDA